



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 5 juin 2017  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2017
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

— — — —
6. **Finances municipales**
  - 6.1 Emprunt au fonds de roulement pour défrayer les dépenses relatives à des travaux à des postes de pompage d'égout et au remplacement des aérateurs au bassin de stockage des boues de la station d'épuration (352)
  - 6.2 Appropriation du surplus affecté pour le paiement des dépenses relatives à l'acquisition du parc Honoré-Mercier (400)
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Octroi du contrat suivant :
    - 7.1.1 SA-1069-AD-17 Service de programme d'aide aux employés (351)
8. **Loisirs et bibliothèques**
  - 8.1 Signature d'un protocole d'entente avec la Société nationale des québécoises et québécois – Festivités de la Fête nationale 2017-2019 (145)

8.2 Adoption du plan d'action 2017 visant la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées (247)

8.3 Octroi du contrat suivant :

8.3.1 SA-338-LO-17 Fourniture et installation d'un concept de modules d'exercices pour le parc Notre-Dame-de-Lourdes (396)

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-134-IN-17 Travaux d'aménagement de jeux d'eau pour le parc Pierre-Benoît (343)

9.1.2 SA-142-IN-17 Travaux de réfection de pavage 2017 (399)

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Prolongement de la zone d'interdiction de stationnement sur le boulevard Gouin (requête 76690)

10.2 Interdiction de stationner – rue Coderre (requête 78430)

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2436-TP-17 Fourniture d'un camion autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie (323)

11.1.2 SA-2450-TP-17 Travaux de surfacage de rues – 2017 (418)

11.2 Signature d'une entente avec Parcs Canada pour l'opération de la section pont-levis du pont Gouin (286)

12. **Sécurité publique**

12.1 Octroi du contrat suivant :

12.1.1 SA-143-PO-17 Conciergerie au poste de police (187)

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2017-3943 9213-6647 Québec inc. – Immeuble situé au 170, boulevard Saint-Luc (341)

13.1.2 DDM-2017-3949 Gestion Clément Vézina inc. – Immeuble situé au 484, boulevard du Séminaire Nord (274)

13.1.3 DDM-2017-3950 Maryse Landry – Immeuble situé au 5, rue Daniel (275)

- 13.1.4 DDM-2017-3952 Jacques Legros – Immeuble situé au 4, rue de la Pléiade (277)
  - 13.1.5 DDM-2017-3958 9108-7981 Québec inc. – Immeuble situé au 370, rue Laberge (297)
  - 13.1.6 DDM-2017-3959 Julie Synnott – Immeuble situé au 1279, rue David-Page (276)
  - 13.1.7 DDM-2017-3961 Construction Bo Mont inc. – Immeuble constitué du lot 3 423 687 situé sur la rue Champlain (315)
  - 13.1.8 DDM-2017-3963 Victor Labbé – Immeuble situé au 35, rue des Orchidées (313)
- 13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.2.1 PIA-2017-3942 9213-6647 Québec inc. – Immeuble situé au 170, boulevard Saint-Luc (336)
  - 13.2.2 PIA-2017-3964 Les Entreprises Yolande inc. – Immeuble situé aux 189-195, rue Richelieu (372)
  - 13.2.3 PIA-2017-3976 Caroline Des Becquets – Immeuble situé au 261, rue Jacques-Cartier Nord (406)
  - 13.2.4 PIA-2017-3979 Jocelyn Roy – Immeuble situé au 437, chemin des Patriotes Est (375)
  - 13.2.5 PIA-2017-3982 Richard Dagenais – Immeuble constitué du lot 5 790 506 situé sur la rue Châteauneuf (377)
  - 13.2.6 PIA-2017-3986 Gabriel Lafrance – Immeuble constitué du lot 3 612 655 situé sur le chemin des Patriotes Est (378)
- 13.3 Adoption du second projet des règlements suivants :
- 13.3.1 Règlement n° 1567

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de réduire les ratios minimums de cases de stationnement exigés pour les cinémas, et ce, sur l'ensemble du territoire »
  - 13.3.2 Règlement n° 1568

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les débits de boissons et les salles de danse dans la zone commerciale C-1052, située un peu au sud du boulevard Saint-Luc, entre la rue Douglas et l'autoroute de la Vallée-des-Forts »

#### 14. **Transport et mobilité urbaine**

- 14.1 Établissement d'un tarif estival spécial pour l'utilisation du service de transport en commun dans la zone 1 (357)

- 14.2 Gratuité du transport en commun pour l'événement « Classica » le 10 juin 2017 (410)
- 14.3 Non renouvellement de l'entente de gestion du service de transport des personnes à mobilité réduite (383)

15. **Avis de motion**

15.1 Règlement n° 1575 (364)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un lien cyclable sur la partie de la rue France située entre les rues Bernier et Clermont ainsi que le remplacement de cheminées d'évacuation de l'air à la station d'épuration, décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

15.2 Règlement n° 1577 (363)

« Règlement modifiant le règlement n° 0556 sur les branchements de services municipaux d'aqueduc et d'égout, et ses amendements, dans le but de préciser les obligations du propriétaire »

15.3 Règlement n° 1590 (329)

« Règlement modifiant le règlement n° 1443 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour le traitement des frênes situés sur les propriétés privées afin d'en prolonger la durée »

15.4 Règlement n° 1592 (355)

« Règlement autorisant la fourniture et l'installation d'un système de gestion et de transfert de données des compteurs d'eau, décrétant une dépense n'excédant pas 421 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.5 Règlement n° 1593 (353)

« Règlement autorisant l'exécution des travaux de reconstruction de la fondation et de pavage de la rue Laval, décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

15.6 Règlement n° 1594 (356)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures municipales des voies direction nord (côté est) de la partie du chemin Grand-Bernier Nord située entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) ainsi que pour une partie des rues Aubry, Samoisette et de Dijon, décrétant une dépense n'excédant pas 4 927 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.7 Règlement n° 1595 (358)

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de reconstruction de la fondation et de pavage d'une partie de la rue Tougas, décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.8 Règlement n° 1596 (366)

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études, ainsi que pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux de réfection des infrastructures municipales d'une partie de la rue McGinnis, décrétant une dépense n'excédant pas 172 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.9 Règlement n° 1597 (392)

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, tel que modifié par les règlements n°s 1014, 1072, 1251, 1241, 1268, 1348, 1483 et 1528 afin d'ajouter des arrêts sur le circuit 96 »

16. **Règlements**

16.1 Règlement n° 1449

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- créer la zone commerciale C-4957, à même une partie de la zone résidentielle H-4980 et de la zone agricole A-4992, et d'y autoriser des activités récréatives ou sportives, des services d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions, ainsi que des services d'entreposage;
- soumettre la zone C-4957 aux dispositions applicables aux projets intégrés commerciaux.

Ces zones sont situées au sud-ouest de l'intersection du chemin du Ruisseau-des-Noyers et du boulevard Saint-Luc »

16.2 Règlement n° 1451

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but de modifier les critères applicables à l'architecture des bâtiments situés dans le secteur de P.I.I.A. *Les jardins du Haut-Richelieu*. Ce secteur de P.I.I.A. est situé à l'est du chemin Saint-André, légèrement au nord du boulevard Saint-Luc »

16.3 Règlement n° 1452

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser l'usage P1-01-01 (garderie, centre de petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants) dans la zone C-1024 et d'y réduire les marges latérales totales minimales et la marge arrière minimale requise. Cette zone est située au sud-ouest de l'intersection des rues Saint-Louis et Labrèche »

16.4 Règlement n° 1553

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but, dans la zone résidentielle H-1204 :

- d'augmenter le nombre de logements autorisé;
- d'augmenter le nombre d'étages autorisé;
- de permettre les garages en sous-sol;
- de réduire le nombre de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales de plus de 150 logements.

Cette zone est située entre les rues Choquette et Desrochers, au nord de l'autoroute de la Vallée-des-Forts »

16.5 Règlement n° 1561

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654, tel qu'amendé, afin de permettre les travaux d'agrandissement, de transformation ou de rénovation d'un bâtiment érigé sur un terrain qui n'est pas adjacent à une rue publique, ou la reconstruction d'un tel bâtiment qui a été détruit à la suite d'un sinistre, et afin de préciser les obligations d'un propriétaire assujetti à l'installation d'un régulateur de débit »

16.6 Règlement n° 1564

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone résidentielle H-1204 au règlement sur les P.I.I.A. Cette zone est située entre les rues Choquette et Desrochers, au nord de l'autoroute de la Vallée-des-Forts »

16.7 Règlement n° 1565

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de soumettre la zone résidentielle H-1878 aux dispositions applicables aux projets intégrés. Ladite zone est située au nord-ouest de l'intersection des rues Foch et Collin;
- d'autoriser la vente au détail de pièces et accessoires neufs de véhicules de promenade dans la zone commerciale C-2610. Ladite zone est située à l'angle sud-ouest de l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue Bernier »

16.8 Règlement n° 1566

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone résidentielle H-1592, à même une partie de la zone résidentielle H-1587;
- de réduire à 6,5 mètres la marge arrière minimale requise pour tous les bâtiments dans la zone résidentielle H-1592;
- d'agrandir la zone résidentielle H-1593, à même une partie de la zone résidentielle H-1587;
- d'augmenter à 3 mètres la hauteur maximale permise pour une habitation trifamiliale dans la zone résidentielle H-1593.

Ces zones sont situées entre les rues La Salle et Saint-Jacques, à l'ouest du boulevard Industriel »

16.9 Règlement n° 1571

« Règlement autorisant la réalisation de travaux pour l'aménagement du parc des Éclusiers, décrétant une dépense n'excédant pas 2 102 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.10 Règlement n° 1574

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de reconstruction des infrastructures municipales d'une partie de la 7<sup>e</sup> Avenue, de la 8<sup>e</sup> Avenue, de la 9<sup>e</sup> Avenue, de la 3<sup>e</sup> Rue, de la 4<sup>e</sup> Rue, de la rue Balthazard ainsi que la réalisation de travaux correctifs sur l'avenue Gagnon, décrétant une dépense n'excédant pas 8 100 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.11 Règlement n° 1576

« Règlement modifiant le règlement sur la construction n° 0653, et ses amendements, dans le but de préciser les obligations du propriétaire quant à l'entretien d'un régulateur de débit »

16.12 Règlement n° 1578

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de remplacement du système de traitement UV de la station d'épuration, décrétant une dépense n'excédant pas 4 183 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.13 Règlement n° 1591

« Règlement autorisant la réalisation de divers travaux à l'usine de filtration de la rive ouest incluant l'aménagement d'un espace public, des travaux aux postes de pompage Saint-Maurice et Champlain et la préparation de plans et devis pour d'éventuels travaux au poste de pompage Saint-Maurice, décrétant une dépense n'excédant pas 533 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17. **Dépôt de documents au conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 mai 2017

17.2 Certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1570

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**